



Le 9 avril 2009

- L'attractivité des territoires passe aussi par l'animation rurale -

Réunis en assemblée générale le 5 avril 2009, les maires ruraux de France ont adopté la motion suivante :

Les maires ruraux de France rappellent que le dynamisme des communes rurales repose sur une politique d'aménagement du territoire volontariste de l'Etat et la mobilisation de tous, collectivités locales, acteurs économiques, sociaux ou associatifs.

La suppression de la ligne budgétaire « animation rurale » du ministère de l'Agriculture est un sérieux coup porté aux associations d'éducation populaire qui conduisent pourtant une action particulièrement efficace et indispensable en termes de services rendus à la population et de développement du lien social dans les communes rurales.

Les effets de ce désengagement lié à la RGPP se font déjà sentir au sein des associations qui assurent pourtant une mission d'intérêt général, tant au niveau local qu'au niveau national. Les difficultés ne feront que s'amplifier si rien ne change.

Les maires ruraux de France apportent leur soutien aux démarches engagées par les associations d'éducation populaire et demandent à ce que l'aide de l'Etat à l'animation rurale soit réaffirmée.

Lors du dernier congrès des maires de France, le Chef de l'Etat a souhaité la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire adaptée à une nouvelle ruralité qui gagne de la population. Prête à participer activement à la réflexion sur cette nouvelle politique, l'AMRF estime qu'une aide digne de ce nom à l'animation rurale serait à ce titre un premier signe encourageant de la part de l'Etat.

Contact :
Vanik Berberian
Président des Maires Ruraux de France

T : 04 72 61 77 20

Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
Siège administratif : 52 avenue Maréchal Foch - 69006 LYON
Tél : 04 72 61 77 20 fax : 04 72 61 79 97 - amrf@amrf.fr
http : www.amrf.fr